MAIRIE DE
CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_30-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025_30

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 22
Présents : 13
Votants 20
Date de convocation : 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente-cinq minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GROS, Maire
Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Bernard BRUNEAU, Jean-Yves CHATELAIN, Michèle DE ROO, Arnaud DELACOUR, Pascal GROS, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Jérôme LABRY, Huguette LECOZ, Frédéric MILLET, Vincent PETIT, Bérengère TAILLEUX

Sont absents excusés avec pouvoir :

Audrey BLONDY ayant donné pouvoir à Jérôme LABRY
Vanessa BONNET ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Franck GODEL ayant donné pouvoir à Vincent PETIT
Marie HOLVOËT ayant donné pouvoir à Philippe GUIRAUD
Richard MARTINET ayant donné pouvoir à Bernard BRUNEAU
Robin MOR ayant donné pouvoir à Arnaud DELACOUR
Gaëlle TOUATI ayant donné pouvoir à Huguette LECOZ

Sont absents sans pouvoirs :
Pierre POTIER, Keo SIM

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Fabrice BARGEAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Objet : Décision modificative N°4 relative à l'inscription d'un budget supplémentaire des travaux du cimetière concernant la dépollution du sol

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L1612-8 et L1612-9

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L541-1 et L541-8

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_30-DE

VU l'annexe de la décision 2000/532/CE de la commission du 2014/955/UE de la commission du 18 décembre 2014

VU le rapport fourni le 14 janvier 2025 suite aux sondages des sols du cimetière avant travaux

CONSIDERANT que la commune se doit de respecter les protocoles de mise en déchèterie de ses déchets polluants conformément à la règlementation européenne en vigueur

CONSIDERANT que le coût de la mise en déchèterie est estimé à 30 000€ par le prestataire compte tenu de la nature des déchets

CONSIDERANT que la commune ne dispose pas de ce budget dans l'opération de travaux du cimetière (opération 913),

CONSIDERANT le tableau ci-dessous inscrivant le budget supplémentaire de 30 000€ dans l'opération 913 :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT
Compte 2120-Chapitre 21	+ 30 000.00 €
Compte 2188-Chapitre 21	- 30 000.00 €

APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative N°4 relative à l'inscription d'un budget supplémentaire des travaux du cimetière concernant la dépollution du sol proposée comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
IMPUTATION	MONTANT
Compte 2120-Chapitre 21	+ 30 000.00 €
Compte 2188-Chapitre 21	- 30 000.00 €

ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2025 les modifications sus énoncées

DIT que les modifications seront inscrites au budget 2025 en section investissement – dépenses comme suit :

Compte 2120 – Chapitre 21 : +30 000.00€
Compte 2188 – Chapitre 21 – 30 000.00€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_30-DE

Pascal [illegible]
Maire de Chartrettes

Fabrice BARGEAULT
Secrétaire de séance

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR :20
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 2

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 2025 -06- 27
ID : 077-217700962-20250618-2025_30-DE